



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

COURRIER ARRIVÉ

LE

14 MAR. 2020

MAIRIE
LES VILLETES

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 20 - EV/DP/NF - 112

Objet : Examen du projet de PLU

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
43600 LES VILLETES

Aurillac, le 11 mars 2020

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 31 janvier 2020 vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de LES VILLETES est incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Poulet de l'Ardèche / Chapon de l'Ardèche", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Volailles du Velay" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 43